



Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de THENNES
E.mail : mairie@thennes.fr
secretariat@thennes.fr

République Française

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le *****
ID : 080-218007037-20250923-ARCIR202510-AR

.....
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETÉS DU MAIRE

Arrêté municipal de circulation 2025-10

Portant Circulation et stationnement interdit

Le Maire de la Commune de THENNES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et du Personnel de la Sté CEGELEC AMIENS – 4 Allée du Nautilus – 80440 GLISY **pour la réalisation de travaux électrique à la salle des fêtes Rue Jacques Hodin**

- **Rue Jacques Hodin à la salle des fêtes** **Le 29 Septembre de 8 h à 12 h**

ARRETE :

- **ARTICLE 1** : la circulation et le stationnement seront interdit à tout véhicule dans le cadre **travaux Electrique sur le domaine public** Rue Jacques Hodin et afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de la Société CEGELEC AMIENS – 4 Allée du Nautilus – 80440 GLISY **Le 29 Septembre de 8 h à 12 h**
- **ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire de circulation, avec déviation, conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par la Société.
- **ARTICLE 3** : Monsieur le Maire de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de MOREUIL
- la Sté CEGELEC AMIENS

THENNES, le 18/09/2025

Le Maire,
Philippe MAROTTE.

